Motion présentée à l'AG des enseignants de philosophie de l'académie de Reims lors de la réunion d'harmonisation du 28 juin 2018

Nous, professeurs de philosophie de l'académie de Reims, réunis ce jour en commission d'harmonisation, avons décidé de dénoncer les conséquences de la réforme du lycée sur l'enseignement de la philosophie. Nous constatons la contradiction entre le discours ministériel valorisant la philosophie dans la formation au service des lycéens et la réalité de la réforme conduisant à la marginaliser.

- L'épreuve de philosophie aura lieu un mois et demi après que les élèves auront déjà validé 82 % de leurs notes, ce qui posera des problèmes d'assiduité et de motivation. Tandis que le contrôle continu, qui fera disparaître le caractère national du diplôme, qui est pour nous essentiel, risquerait d'inciter les élèves à s'investir dans d'autres disciplines que la nôtre.
- Un coefficient ne représentant plus que 8 % de leurs résultats récompensera bien mal l'investissement demandé aux élèves tout au long de l'année.
- La réduction des choix de spécialités proposées en Terminale, passant de trois en Première à deux en Terminale, menace la réussite des élèves dans leurs études supérieures ainsi que le maintien de la spécialité Humanités, Littérature et Philosophie en Terminale, qui sera peu choisie au regard d'un souci d'efficacité dans le choix des formations, et d'une finalité d'insertion professionnelle.
- Malgré les promesses de décloisonnement, la présence de la philosophie dans la seule spécialité Humanités, Littérature et Philosophie revient à la réduire à une discipline uniquement littéraire, ce qu'elle n'est pas, comme en témoignent l'histoire de la philosophie, et sa présence dans de nombreux concours post-bac : écoles d'ingénieurs, écoles de commerce, PACES...
- Rien ne garantit que la spécialité Humanités, Littérature et Philosophie sera proposée dans tous les établissements. La formation des élèves sera donc très différente selon les établissements, et nos services également.
- Enfin, la disparition des filières n'est pas sans conséquence sur nos conditions de travail puisque le nombre d'élèves dont chaque collègue aura la responsabilité ne peut qu'augmenter. La réforme du lycée et la suppression de l'heure de première chaire ont déjà alourdi considérablement notre charge de travail, en rajoutant mécaniquement une classe. Cette nouvelle réforme en introduira une cinquième dans le service d'un certifié, et accroîtra une hétérogénéité difficilement gérable.
- Nous constatons que la réforme du lycée ne s'attache aucunement à améliorer les conditions d'enseignement des collègues de lycée technologique, pour lesquels le service ordinaire sera composé de 9 classes, sans dédoublement nationalement garanti.
- Nous regrettons également que la future réforme soit menée sans dialogue ni considération de l'expertise et des souhaits légitimes des personnels.

Pour toutes ces raisons, nous demandons l'ajournement de l'application de la réforme et l'élaboration d'un nouveau projet après concertation réelle avec l'ensemble des enseignants. Et nous demandons aussi que le baccalauréat reste un examen national, premier grade universitaire ouvrant de droit à toutes et tous l'accès aux filières et aux universités de leur choix.

Cette motion a été soutenue par 47 voix pour et 1 contre.